



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 13 mai 2019

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

23

date de la convocation : le 6 mai 2019

de Votants

26

L'an deux mil dix-neuf, le treize mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : M. BARRÉ Frédéric, Maire, M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. BLOT Alain, M. LEMONNIER Thierry, Mme LECAS Amélie, Mme PLEVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. VOGEL Jean Pierre, M. FERRAND Jean François, M. AVENARD Jean-François, Mme RENVOISÉ Annick, M. BALLU Lionel, Mme PEYRAUD Chantal, M. LECESVE Loïc, Mme GOUPIL Micheline, M. TOURNET Bernard, Mme CORMIER Claudine, M. VANNIER Jean-Claude, Mme GUILLARD Lisiane, Mme CHARTRAIN Catherine, M. CRAYON Patrick et M. YVON Pascal.

Absents ayant donné procuration : Mme GUILLOPÉ Rose-Marie à M. TORTEVOIS Jean-Louis, Mme JARRY Laëtitia à M. Alain GODET et Mme REBRASSÉ Dominique à M. YVON Pascal.

Excusée : Mme DAVID Marie-France

Secrétaire de Séance : M. VOGEL Jean Pierre

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 29 avril 2019
- Finances :
 - o Subvention conciliateur de justice
- Personnel :
 - o Création d'un poste d'adjoint d'animation à 17 heures hebdomadaires
 - o Création de 3 postes d'adjoint d'animation à 6 heures hebdomadaires
 - o Création d'un poste d'adjoint technique à 24 heures et un à 8 heures hebdomadaires
- Marchés publics :
 - o Achat de 5 silhouettes de prévention
 - o Rénovation de luminaires au passage du lavoir
 - o Travaux de curage de fossés
 - o Fourniture et installation d'étagères à la salle Mélusine
 - o Fourniture et installation d'une armoire froide à la salle Mélusine
 - o Travaux de marquage au sol
 - o Extension du système de vidéoprotection
 - o Coordinateur SPS – rénovation énergétique d'un bâtiment de l'école élémentaire
 - o Bureau de contrôle – rénovation énergétique d'un bâtiment de l'école élémentaire
- Affaires et questions diverses



1) Finances

DÉLIBÉRATION N° 2019-67 SUBVENTION CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement de 100 € à l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers pour l'année 2019.

En effet, la commune dispose d'une permanence au centre Mazagran d'un conciliateur, volontaire et bénévole et cette subvention permet de témoigner de l'intérêt de Bonnétable pour cette Association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention, soit 100 € pour l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers pour l'année 2019.

Arrivée de M. Yvon et M. Godet (après la délibération).

2) Personnel

DÉLIBÉRATION N° 2019-68 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Suite à la reprise de la gestion de la cantine scolaire de Bonnétable par la commune au 1^{er} août 2019 et à la hausse du nombre d'enfants fréquentant la garderie de l'école élémentaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison 17 heures hebdomadaires sur la période scolaire à compter du 2 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 17 heures hebdomadaires sur la période scolaire à compter du 2 septembre 2019.

DÉLIBÉRATION N° 2019-69 CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION

Suite à la reprise de la gestion de la cantine scolaire de Bonnétable par la commune au 1^{er} août 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires sur la période scolaire à compter du 2 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à créer 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet, 6 heures hebdomadaires sur la période scolaire à compter du 2 septembre 2019.

DÉLIBÉRATION N° 2019-70 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Suite à la reprise de la gestion de la cantine scolaire de Bonnétable par la commune au 1^{er} août 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison 24 heures hebdomadaires sur la période scolaire à compter du 2 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint technique à temps non complet, 24 heures hebdomadaires sur la période scolaire à compter du 2 septembre 2019.

DÉLIBÉRATION - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Suite à la reprise de la gestion de la cantine scolaire de Bonnétable par la commune au 1^{er} août 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison 8 heures hebdomadaires sur la période scolaire à compter du 2 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint technique à temps non complet, 8 heures hebdomadaires sur la période scolaire à compter du 2 septembre 2019.

Ce poste étant repris en interne, le centre de gestion nous a informé le 14/05 qu'il n'était pas nécessaire de créer un poste. Cette délibération ne sera donc pas envoyée à la Préfecture.



3) Marchés publics

DÉLIBÉRATION N° 2019- 71 ACHAT DE 5 SILHOUETTES DE PREVENTION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise 5He Sarl pour l'acquisition de 5 silhouettes de prévention (dont 4 prévues au passage piétons de l'école maternelle et un devant l'église) pour la somme de 3 833 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise 5He Sarl pour un montant de 3 833 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 2019- 72 RENOVATION DE LUMINAIRE AU PASSAGE DU LAVOIR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise Citéos pour déposer le luminaire existant et poser un luminaire 4 faces LED pour la somme de 1 795,65 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Citéos pour un montant de 1 795,65 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 2019- 73 TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSÉS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les devis de l'entreprise SARL Fouquet pour des travaux de débarnage et curage des fossés pour la somme de 6 960 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis de l'entreprise Fouquet pour un montant de 5 670 € et 1 290 € HT soit un total de 6 960 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 2019-74 FOURNITURE ET INSTALLATION D'ETAGERES EN INOX A LA SALLE MÉLUSINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise AXIMA pour la fourniture et la pose d'étagères dans la cuisine de la salle Mélusine pour la somme de 500 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise AXIMA pour un montant de 500 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 2019-75 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE ARMOIRE FROIDE A LA SALLE MÉLUSINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise AXIMA pour la fourniture et la pose d'une armoire froide positive dans la cuisine de la salle Mélusine pour la somme de 2 060 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise AXIMA pour un montant de 2 060 € HT.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Godet pour présenter les plans des marquages au sol qui sont proposés au conseil municipal.

DÉLIBÉRATION N° 2019-76 TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise ESVIA pour des travaux de marquage au sol en peinture pour la somme de 1 292,54 € TTC.

Le Conseil Municipal, à 25 voix pour et 1 abstention, accepte le devis de l'entreprise ESVIA pour un montant de 1292,54 € TTC.



DÉLIBÉRATION N° 2019-77 EXTENSION VIDEO PROTECTION – SITE DU CAMPING

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise ERYMA pour la mise en place de caméras de vidéoprotection sur le futur site d'aire de jeux au camping pour la somme de 23 111 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise ERYMA pour un montant de 23 111 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 2019-78 COORDINATEUR SPS – RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise Jacky JARDIN pour une mission de coordination SPS concernant le marché de travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment de l'école élémentaire pour la somme de 1 730,75 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de M. Jacky JARDIN pour un montant de 1 730,75 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 2019-79 BUREAU DE CONTROLE – RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise Apave pour une mission de bureau de contrôle concernant le marché de travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment de l'école élémentaire pour la somme de 3 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise APAVE pour un montant de 3000 € HT.

4) Questions diverses

M. le Maire présente un diaporama réalisé par le Cabinet Hardy, chargé d'une étude diagnostique hydraulique et hydrologique afin de proposer un programme d'actions pour limiter les risques d'inondations par le Syndicat mixte de l'Orne Saosnoise.

Cette étude sera présentée lors d'une réunion publique à la salle Mélusine en juin.

M. le Maire précise ensuite que le comice intercommunal aura bien lieu le week end du 24 et 25 aout 2019 à Bonnétable. Il est rappelé que le comité des fêtes a refusé d'organiser les festivités, suite à un désaccord concernant le déplacement de leur stand, nécessaire pour 3 raisons :

- Le bien être animal (lieu plus ombragé)
- La mise en avant du comice (au cœur du programme)
- La diminution des couts d'installation pour le foirail.

Néanmoins, M. le Maire précise que des festivités auront bien lieu le samedi soir et le dimanche.

Enfin, M. le Maire souhaite faire un point sur le départ en retraite d'un médecin de la Commune. La commune travaille depuis un an avec la communauté de Communes, le Dr Mboko (de l'hopital local) et les professionnels de santé sur l'élaboration d'un projet de santé.

Face au refus de certains professionnels de signer un projet de santé, et de fait d'accepter des contraintes de l'Agence Régional de Santé, la situation est à l'arrêt.

Sans projet de santé, l'ARS ne financera pas de maison de santé et le recrutement d'un médecin étranger devient extrêmement compliqué.

La Commune continue de travailler sur ce sujet depuis de longs mois ; contrairement à ce qui peut être dit aujourd'hui par certains professionnels.

M. Vogel tient à préciser qu'il a également, avec M. le Maire, travaillé depuis plus d'un an sur ce projet, lorsque le Dr Nochez leur a annoncé son départ en retraite au 30 juin 2019. C'est un travail long, de partenariat avec la Communauté de communes et les professionnels de santé du territoire.

Sans l'accord de ces derniers, il n'est pas possible de réaliser un projet de santé et sans projet de santé validé par l'Agence Régionale de Santé, il n'est pas possible d'obtenir des aides financières en vue de créer une maison de santé.



Et c'est alors un véritable handicap pour attirer les candidats médecins espagnols ou roumains qui viennent en France pour s'installer dans une Commune attractive ou ils seront bien accueillis par les élus, la population, mais aussi leurs pairs.

Le constat est que les deux médecins restant à Bonnétable, les infirmières de la place d'Armes et quelques autres professionnels de santé ne veulent pas de nouvelles contraintes qui seraient imposées par l'ARS dans le cadre d'un projet de santé car ils craignent de « dépendre d'une autorité de plus en plus intrusive dans leur pratique professionnelle » et ils veulent « opérer en dehors de toutes subventions publiques ».

Aujourd'hui, les conditions d'accueil d'un nouveau médecin ne sont pas réunies et réduisent les chances de la Commune de voir un nouveau médecin s'installer.

M. Vogel donne ensuite lecture des échanges de mails qu'il a eu depuis 18 mois avec le Dr Nochez. Ce dernier avait dès l'année dernière, indiqué ne pas vouloir participer aux réunions concernant l'élaboration du projet de santé mais souhaitait en premier lieu vendre l'immobilier (son cabinet médical). Ce dernier étant jugé trop petit et peu accessible aux personnes à mobilité réduite, il ne semblait pas opportun de répondre favorablement à cette demande, d'autant plus qu'il n'y avait pas de successeur. En revanche, une location pouvait être envisagée provisoirement.

M. Vogel indique également que la Commune est en ZRR, ce qui donne aux nouveaux médecins une exonération totale d'impôt sur le revenu pendant 3 ans et une exonération partielle pendant 2 années supplémentaires ainsi qu'une aide à l'installation de 50 000€ lorsque celle-ci a lieu dans un cabinet avec la présence d'un autre médecin.

M. Godet présente ensuite les travaux de remise aux normes PMR à l'Eglise d'Aulaines et au Presbytère.

Mme Guillard demande si le terrain derrière la Maison de l'écrivain sera aménagé en parking ? M. le Maire indique qu'il n'est pas prévu de l'aménager pour le moment. Pour l'instant il ne semble pas y avoir de besoins spécifiques.

Mme Lecas indique qu'une trentaine de personnes était présente samedi pour l'action environnement menée par le CMJ au jardin public. Cette animation a eu lieu dans la bonne humeur et sera à reconduire.

Le prochain conseil municipal est fixé au 17 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Vu pour être affiché le 16 mai 2019

le Maire, Frédéric BARRÉ

